



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ ULTIMEG 2000/372 BLACK AEROSOL

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	ULTIMEG 2000/372 BLACK AEROSOL
Numéro du produit	U3725 Black aerosol
UFI	UFI: KW40-R005-0004-3SSX

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Vernis pour isolation électrique
--------------------------	----------------------------------

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant	AEV LTD, AEV LIMITED MARION STREET BIRKENHEAD MERSEYSIDE CH41 6LT Tel. +44(0)151 647 3322 Fax. +44(0)151 647 3377
-----------	--

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	ECOSTAR Environmental 0044 (0) 172 4732 138 (Monday to Friday 09.00 - 17.00) 0044 (0) 800 2461 274 (Out of office hours)
Numéro d'appel d'urgence national	Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Aerosol 1 - H222, H229
Dangers pour la santé humaine	Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336 STOT RE 2 - H373 Asp. Tox. 1 - H304
Dangers pour l'environnement	Aquatic Chronic 3 - H412

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

## ULTIMEG 2000/372 BLACK AEROSOL

### Mentions de danger

EUH208 Contient du 2-OCTYL-2H-ISOTHIAZOLE-3-ONE. Peut produire une réaction allergique.  
 H222 Aérosol extrêmement inflammable.  
 H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Mentions de mise en garde

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
 P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
 P260 Ne pas respirer les aérosols.  
 P261 Éviter de respirer les aérosols.  
 P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.  
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.  
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.  
 P314 Consulter un médecin en cas de malaise.  
 P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette).  
 P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
 P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
 P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
 P405 Garder sous clef.  
 P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.  
 P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

### Contient

ACÉTONE, XYLENES

### 2.3. Autres dangers

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

<b>ACÉTONE</b>	<b>30-60%</b>
Numéro CAS: 67-64-1	Numéro CE: 200-662-2
<b>Classification</b>	
Flam. Liq. 2 - H225	
Eye Irrit. 2 - H319	
STOT SE 3 - H336	

**ULTIMEG 2000/372 BLACK AEROSOL**

<b>XYLENES</b>		<b>10-30%</b>
Numéro CAS: 1330-20-7	Numéro CE: 215-535-7	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488216-32-0000
<b>Classification</b>		
Flam. Liq. 3 - H226		
Acute Tox. 4 - H312		
Acute Tox. 4 - H332		
Skin Irrit. 2 - H315		
Eye Irrit. 2 - H319		
STOT SE 3 - H336		
STOT RE 2 - H373		
Asp. Tox. 1 - H304		
<b>Petroleum gases, liquefied</b>		<b>10-30%</b>
Numéro CAS: 68476-85-7		
<b>Classification</b>		
Gaz Infl. 1A - H220		
<b>2-Octyl-2H-isothiazol-3-one</b>		<b>&lt;1%</b>
Numéro CAS: 26530-20-1	Numéro CE: 247-761-7	
Facteur M (aigu) = 100	Facteur M (chronique) = 100	
<b>Classification</b>		
Acute Tox. 3 - H301		
Acute Tox. 3 - H311		
Acute Tox. 2 - H330		
Skin Corr. 1 - H314		
Eye Dam. 1 - H318		
Skin Sens. 1A - H317		
Aquatic Acute 1 - H400		
Aquatic Chronic 1 - H410		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

<b>Information générale</b>	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Inhalation</b>	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. En cas de difficultés respiratoires, l'oxygène peut être nécessaire. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Garder la personne touchée au chaud et au repos. Consulter un médecin immédiatement.
<b>Ingestion</b>	Ne pas faire vomir. Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin immédiatement.

## ULTIMEG 2000/372 BLACK AEROSOL

<b>Contact cutané</b>	Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.
<b>Contact oculaire</b>	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Information générale</b>	Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.
<b>Inhalation</b>	Aucun symptôme particulier connu.
<b>Ingestion</b>	Aucun symptôme particulier connu.
<b>Contact cutané</b>	Aucun symptôme particulier connu.
<b>Contact oculaire</b>	Aucun symptôme particulier connu.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Indications pour le médecin** Traiter en fonction des symptômes.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Mousse. Agents chimiques en poudre, sable, dolomie, etc.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers particuliers** Un feu créé : Gaz/vapeurs/fumées toxiques de : Carbone. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone (CO). Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>). Hydrocarbures.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie** Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Eliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Absorber dans de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

## ULTIMEG 2000/372 BLACK AEROSOL

**Précautions d'utilisations** Eviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs. Utiliser un appareil de protection respiratoire homologué si la contamination dans l'air est au dessus du niveau acceptable. Utiliser un équipement électrique antidéflagrant.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Tenir éloigné des matières comburantes, de la chaleur et des flammes. Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

**Classe de stockage** Stockage de liquides inflammables.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

##### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle

##### ACÉTONE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 750 ppm 1800 mg/m<sup>3</sup>

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

##### XYLENES

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 50 ppm 221 mg/m<sup>3</sup>

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 100 ppm 442 mg/m<sup>3</sup>

\*

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

\* = Risque de pénétration percutanée.

**Commentaires sur les composants** WEL = Workplace Exposure Limits

#### XYLENES (CAS: 1330-20-7)

**Commentaires sur les composants** WEL = Workplace Exposure Limit.

**DNEL**

Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 289 mg/m<sup>3</sup>  
 Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 289 mg/m<sup>3</sup>  
 Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 180 mg/kg/jour  
 Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 77 mg/m<sup>3</sup>  
 Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 77 mg/m<sup>3</sup>  
 Population en général - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 174 mg/m<sup>3</sup>  
 Population en général - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 174 mg/m<sup>3</sup>  
 Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 108 mg/kg/jour  
 Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 14.8 mg/m<sup>3</sup>  
 Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 1.6 mg/kg/jour

**PNEC**

eau douce; 0.327 mg/l  
 eau de mer; 0.327 mg/l  
 rejet intermittent; 0.327 mg/l  
 Station d'épuration des eaux usées; 6.58 mg/l  
 Sédiments (eau douce); 12.46 mg/kg  
 Sédiments (eau de mer); 12.46 mg/kg  
 Sol; 2.31 mg/kg

### 8.2. Contrôles de l'exposition

## ULTIMEG 2000/372 BLACK AEROSOL

### Equipements de protection



#### Contrôles techniques appropriés

Toute manipulation doit avoir lieu uniquement dans des zones bien ventilées.

**Protection des yeux/du visage** Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

**Protection des mains** Porter des gants de protection. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile. Considérant les informations spécifiées par le producteur de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices et changer les dès qu'une détérioration est détectée.

**Autre protection de la peau et du corps** Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur.

**Mesures d'hygiène** Ne pas fumer dans la zone de travail. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Laver rapidement avec de l'eau et du savon si la peau devient contaminée. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Utiliser une crème pour la peau appropriée pour prévenir le dessèchement de la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

**Protection respiratoire** Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre combiné, type A2/P3.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Vérifier les émissions des équipements de ventilation ou de procédé de fabrication pour s'assurer qu'ils sont en conformité avec les exigences réglementaires de protection environnementale. Les résidus et conteneurs vides doivent être considérés comme des déchets dangereux selon les dispositions locales et nationales. Éviter le rejet dans l'environnement.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide coloré. Aérosol.
Couleur	Noir.
Odeur	Solvants organiques.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	Pas d'information disponible.
Point de fusion	Non applicable.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas d'information disponible.
Point d'éclair	< 23°C
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Aérosol extrêmement inflammable.

## ULTIMEG 2000/372 BLACK AEROSOL

<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Autre inflammabilité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	Pas d'information disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Pas d'information disponible.
<b>Densité relative</b>	Pas d'information disponible.
<b>Densité apparente</b>	Pas d'information disponible.
<b>Solubilité(s)</b>	Pas d'information disponible.
<b>Coefficient de partage</b>	Pas d'information disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Pas d'information disponible.
<b>Viscosité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Propriétés explosives</b>	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
<b>Propriétés comburantes</b>	Non disponible.

### 9.2. Autres informations

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

##### 10.1. Réactivité

##### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité chimique** Stable à température ambiante normale.

##### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

##### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Eviter la chaleur. Eviter le contact avec les matières suivantes: Oxydants. Réducteurs.

##### 10.5. Matières incompatibles

##### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Un feu créé : Gaz/vapeurs/fumées toxiques de : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

#### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

##### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë - cutanée

**ETA cutanée (mg/kg)** 11 000,0

##### Toxicité aiguë - inhalation

**ETA inhalation (vapeurs mg/l)** 110,0

**Inhalation** Nocif par inhalation. Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.

**Ingestion** Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer des lésions internes.

## ULTIMEG 2000/372 BLACK AEROSOL

<b>Contact cutané</b>	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut être absorbé par la peau. Le produit a un effet de délipidation de la peau.
<b>Contact oculaire</b>	Irritation des yeux et des muqueuses.
<b>Dangers chroniques et aigus pour la santé</b>	Inhalatoire Le gaz ou les vapeurs sont nocifs en exposition prolongée ou à fortes concentrations. CONTACT AVEC LA PEAU. Irritant pour la peau. Le produit a un effet de délipidation de la peau. Peut provoquer un eczéma de contact allergique. CONTACT AVEC LES YEUX. Irritant pour les yeux. INGESTION. Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.
<b>Voie d'exposition</b>	Inhalatoire Absorption cutanée

### Informations toxicologiques sur les composants

#### ACÉTONE

##### Toxicité aiguë - orale

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 5 800,0

**Espèces** Rat

**ETA orale (mg/kg)** 5 800,0

##### Toxicité aiguë - cutanée

**Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 15 800,0

**Espèces** Rat

**ETA cutanée (mg/kg)** 15 800,0

##### Toxicité aiguë - inhalation

**Toxicité aiguë inhalation (CL<sub>50</sub> vapeurs mg/l)** 76,0

**Espèces** Rat

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Peut provoquer une irritation cutanée.

**Données sur l'animal** Pas d'information disponible.

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Pas d'information disponible.

##### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Pas d'information disponible.

##### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Pas d'information disponible.

##### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Cancérogénicité

## ULTIMEG 2000/372 BLACK AEROSOL

**Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Pas d'information disponible.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Pas d'information disponible.

### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Pas d'information disponible.

**Inhalation** Somnolence, étourdissement, désorientation, vertige. Les vapeurs ont un effet narcotique. A la suite d'une surexposition aux vapeurs, les symptômes sont notamment les suivants: Mal de tête. Fatigue. Vertiges. Nausées, vomissements.

**Ingestion** Peut provoquer des nausées, des maux de tête, des vertiges et une intoxication. Symptômes gastro-intestinaux, notamment maux d'estomac. Dépression du système nerveux central.

**Contact cutané** Irritant pour la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Contact oculaire** Irritant pour les yeux. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Rougeurs. Douleur.

## XYLENES

### Toxicité aiguë - cutanée

**ETA cutanée (mg/kg)** 1 100,0

### Toxicité aiguë - inhalation

**Toxicité aiguë inhalation (CL<sub>50</sub> vapeurs mg/l)** 11,0

**ETA inhalation (vapeurs mg/l)** 11,0

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Données sur l'animal** Irritante.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Légèrement irritant.

### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer une hypersensibilité respiratoire.

### Sensibilisation cutanée

## ULTIMEG 2000/372 BLACK AEROSOL

**Sensibilisation cutanée** Les études épidémiologiques n'ont pas démontré de sensibilisation cutanée.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Négatif.

**Essais de génotoxicité - in vivo** Négatif.

### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

**Cancérogénicité CIRC** CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Pas de preuve de toxicité pour la reproduction dans les tests sur animaux

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Lésions du système nerveux central et/ou périphérique. Lésions des reins et/ou du foie.

**Organes cibles** Reins Foie Système nerveux central

### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** L'entrée dans les poumons à la suite d'une ingestion ou des vomissements peut provoquer une pneumonie chimique. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Inhalation** Nocif par inhalation.

**Ingestion** Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.

**Contact cutané** Nocif par contact avec la peau. Le produit est irritant pour les yeux et la peau.

**Contact oculaire** Les vapeurs ou spray peuvent provoquer des lésions oculaires temporaires (réversibles).

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**Écotoxicité** Dangereux pour l'environnement en cas de rejet dans les cours d'eau.

### Informations écologiques sur les composants

#### XYLENES

**Écotoxicité** Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

#### 12.1. Toxicité

### Informations écologiques sur les composants

#### XYLENES

#### toxicité aquatique aiguë

## ULTIMEG 2000/372 BLACK AEROSOL

<b>Toxicité aiguë - poisson</b>	CL <sub>50</sub> , 96 heures: 2-11 mg/l, Poissons
	CL <sub>50</sub> , 96 heures: 13.5 mg/l, Lepomis macrochirus (crapet arlequin)
	CL <sub>50</sub> , 96 heures: 21 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)
	CL <sub>50</sub> , 96 heures: 2.6 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
	NOEC, 56 jours: >1.3 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
<b>Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques</b>	CE <sub>50</sub> , 48 heures: 1-5 mg/l, Daphnia magna
	CE <sub>50</sub> , 24 heures: 1 mg/l, Daphnia magna
<b>Toxicité aiguë - plantes aquatiques</b>	Cl <sub>50</sub> , 72 heures: 3-5 mg/l, Algues
	ErC50, 72 heures: 4.36 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata
<b>Toxicité aiguë - microorganismes</b>	CE <sub>50</sub> , 3 heures: >157 mg/l,

### 2-Octyl-2H-isothiazol-3-one

#### toxicité aquatique aiguë

Facteur M (aigu) 100

#### toxicité aquatique chronique

Facteur M (chronique) 100

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Informations écologiques sur les composants

#### XYLENES

**Persistance et dégradabilité** Le produit est biodégradable.

**Biodégradation** - 87.8%: 28 jours

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Coefficient de partage** Pas d'information disponible.

#### Informations écologiques sur les composants

#### XYLENES

**Potentiel de bioaccumulation** Le produit n'est pas bioaccumulable. FBC: 5.4-25.9, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

**Coefficient de partage** log Pow: 2.77-3.2

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### Informations écologiques sur les composants

#### XYLENES

**Mobilité** Le produit est non miscible dans l'eau et se répandra à la surface de l'eau.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Informations écologiques sur les composants

#### XYLENES

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

## ULTIMEG 2000/372 BLACK AEROSOL

### 12.6. Autres effets néfastes

#### Informations écologiques sur les composants

#### XYLENES

Autres effets néfastes Indéterminé.

### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Information générale</b>	L'élimination de ce produit, intermédiaires de production, résidus et sous-produits doit toujours être conforme aux dispositions légales en matière de protection environnementale et d'élimination des déchets et à toute exigence des autorités locales. Entériner les procédures d'élimination avec un ingénieur environnement et les réglementations locales.
<b>Méthodes de traitement des déchets</b>	Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.
<b>Classe déchet</b>	Le classement du code de déchet doit être réalisé selon le catalogue européen des déchets (CED).

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	1950
N° ONU (IMDG)	1950
N° ONU (ICAO)	1950
N° ONU (ADN)	1950

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	AEROSOLS
Nom d'expédition (IMDG)	AEROSOLS
Nom d'expédition (ICAO)	AEROSOLS
Nom d'expédition (ADN)	AEROSOLS

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	2.1
Code de classement ADR/RID	5F
Etiquette ADR/RID	2.1
Classe IMDG	2.1
Classe/division ICAO	2.1
Classe ADN	2.1

#### Etiquettes de transport



#### 14.4. Groupe d'emballage

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

## ULTIMEG 2000/372 BLACK AEROSOL

### Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-D, S-U

Catégorie de transport ADR 2

Code de restriction en tunnels (D)

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

<b>Réglementations nationales</b>	Petroleum (Consolidation) Act, as ammended 1984 SI 1244. Highly Flammable Liquid Regulations 1972. Control of Pollution (Special Waste) Regulations 1980 (as amended). Control of Pollution Act 1974. The Chemicals (Hazard Information and Packaging for Supply) Regulations 2009 (SI 2009 No. 716). Control of Substances Hazardous to Health Regulations 2002 (as amended).
<b>Législation UE</b>	Système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses 2001/58/CE. Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
<b>Document d'orientation</b>	Workplace Exposure Limits EH40. Introduction to Local Exhaust Ventilation HS(G)37. CHIP for everyone HSG228. Approved Classification and Labelling Guide (Sixth edition) L131.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

### RUBRIQUE 16: Autres informations

<b>Commentaires sur la révision</b>	TECHNICAL DEPARTMENT AEV LTD Marion Street Birkenhead CH416LT - UNITED KINGDOM Tel:0044 151 647 3322
<b>Date de révision</b>	10/05/2022
<b>Révision</b>	32
<b>Remplace la date</b>	09/11/2021
<b>Numéro de FDS</b>	20973

## ULTIMEG 2000/372 BLACK AEROSOL

### Mentions de danger dans leur intégralité

H220 Gaz extrêmement inflammable.  
H222 Aérosol extrêmement inflammable.  
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
H301 Toxique en cas d'ingestion.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H311 Toxique par contact cutané.  
H312 Nocif par contact cutané.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H330 Mortel par inhalation.  
H332 Nocif par inhalation.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
EUH208 Contient du 2-OCTYL-2H-ISOTHIAZOLE-3-ONE. Peut produire une réaction allergique.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.